

# NOUVEAU TEXTE CODE TRIATHLON

## TITRE 3 : CRITERES DE SELECTION

### Art. 18.

Les critères de sélection pour les championnats internationaux de triathlon et de duathlon, ainsi que pour les cadres nationaux sont définis comme suit pour les catégories hommes et dames:

<b>Triathlon Olympic Distance</b>	<b>cadre A</b> (en %) inférieur ou égal au temps du vainqueur	<b>cadre B</b> (en %) inférieur ou égal au temps du vainqueur	<b>cadre C</b> (en %) inférieur ou égal au temps du vainqueur
Juniors	6%	9%	-
Elite	6%	9%	12%

<b>Triathlon Long Distance</b>	<b>cadre A</b> (en %) inférieur ou égal au temps du vainqueur	<b>cadre B</b> (en %) inférieur ou égal au temps du vainqueur	<b>cadre C</b> (en %) inférieur ou égal au temps du vainqueur
Elite	8%	11%	14%

<b>Duathlon Standard Distance</b>	<b>cadre A</b> (en %) inférieur ou égal au temps du vainqueur	<b>cadre B</b> (en %) inférieur ou égal au temps du vainqueur	<b>cadre C</b> (en %) inférieur ou égal au temps du vainqueur
Juniors	6%	9%	-
Elite	6%	9%	12%

<b>Duathlon Long Distance</b>	<b>cadre A</b> (en %) inférieur ou égal au temps du vainqueur	<b>cadre B</b> (en %) inférieur ou égal au temps du vainqueur	<b>cadre C</b> (en %) inférieur ou égal au temps du vainqueur
Elite	8%	11%	14%

Pour se qualifier **aux différents Championnats d'Europe et du Monde**, un athlète doit remplir les conditions suivantes :

**Triathlon Olympic Distance** 2 fois réalisation critère **cadre A** aux courses ITU World Championship Series, ITU World Cup

**Triathlon Long Distance** 1 fois réalisation critère **cadre A** au Ironman Hawaii **ou**

2 fois réalisation critère **cadre A** à une course Ironman et une course type 70.3 ou une course ITU Long Distance (participation d'au moins 2 athlètes des Top 10 des derniers CE, CM) **ou**

2 fois réalisation critère **cadre A** à une course type 70.3

**Duathlon Standard Distance** 2 fois réalisation critère **cadre A** à une course ITU ou circuit France ou équivalent (participation d'au moins 2 athlètes des Top 10 des derniers CE, CM) **ou**

faute de compétition de haut niveau les performances sur 10.000m CAP peuvent servir d'apport – hommes 31'45, dames 36'00

**Duathlon Long Distance** 2 fois réalisation critère **cadre A** à une course Powerman

Les courses de qualification pour la catégorie juniors peuvent être des courses de distance sprint, ETU European Junior Cup ou équivalent. Les courses de qualification sont fixées par le conseil d'administration en début de saison.

Les sélections officielles pour les Championnats d'Europe et du Monde ne peuvent être prises et validées que par le conseil d'administration de la FLTRI.

Les courses de Championnat d'Europe et du Monde sont ouvertes pour la catégorie Masters. L'inscription aux courses doit obligatoirement passer par le secrétariat de la FLTRI.

Pour être admis dans les **différents cadres de la FLTRI (cadres A,B et C)**, l'athlète doit remplir les conditions suivantes :

**Triathlon Olympic Distance** 2 fois réalisation critère cadre respectif aux courses ITU World Championship Series, ITU World Cup, European Championships, ITU Premium European Cup, ITU European Cup

**Triathlon Long Distance** 1 fois réalisation critère cadre respectif aux Championnats d'Europe ou du Monde et 1 fois réalisation critère cadre respectif au Ironman Hawaii **ou**

2 fois réalisation critère cadre respectif à une course Ironman et une course type 70.3 ou une course ITU Long Distance (participation d'au moins 2 athlètes des Top 10 des derniers CE, CM) **ou**

2 fois réalisation critère **cadre A** à une course type 70.3

**Duathlon Standard Distance** 1 fois réalisation critère cadre respectif aux Championnats d'Europe et du Monde et 1 fois réalisation critère cadre respectif à une course ITU ou circuit France **ou**

équivalent (participation d'au moins 2 athlètes des Top 10 des derniers CE, CM)

**Duathlon Long Distance** 2 fois réalisation critère cadre respectif à une course Powerman

Pour pouvoir bénéficier des avantages du cadre national A une participation aux Championnats d'Europe et du Monde est obligatoire. Un athlète ne peut pas appartenir qu'à un seul cadre national.